

## Assemblée communale extraordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont Du lundi 09 mars 2009 convoquée pour 20hoo à la salle communale à La Joux

<u>Présidence</u>: M. Jean-Bernard Chassot, syndic

<u>Citoyennes et citoyens actifs</u>: 1'332, convoqués par voie de « tout ménage »

Citoyennes et citoyens présents : 85 – (6.38 %) compris les membres du conseil communal

<u>Scrutateurs nommés</u>: M. J.-Pascal Perroud pour les 2 tables côté restaurant et

M. André Rosat pour les 3 tables côté vitrage et la table du

conseil communal

<u>Citoyennes et citoyens excusés</u>: Mme Monique Dumas, Mme Véronique Papaux,

M. Jean-Claude Dumas La Magne

*Tractanda*: Selon convocation du 17.02.2009

Ouverture d'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, à 20h05;

M. le Député, Citoyennes et citoyens de Vuisternens-dt-Romont, MM. les représentants de la presse :

Le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir pour cette assemblée communale extraordinaire, convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé. Avant de commencer, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations à propos de la convocation et de l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut officiellement délibérer et après avoir nommé les scrutateurs, M. le Syndic rappelle les différentes étapes concernant ce projet de réfection de la route Villariaz – Grangettes.

Cette assemblée extraordinaire a été convoquée vu la reconsidération du projet d'assainissement de la route Villariaz – Grangettes. L'assemblée communale du 05 décembre 2005 a accordé un crédit d'étude de Frs 120'000.- pour la réfection de la route précitée. Le Conseil communal a, dans un premier temps, analysé plus qu'une réfection. Aujourd'hui, seuls Frs 8'000.- ont été investis en étude préalable, le solde de Frs 112'000.- sera rediscuté tout à l'heure. Il ressort de cette étude préalable que le montant à investir pour réaliser une nouvelle route entre Villariaz et Grangettes, avec correction du tracé et emprises de terrain, avoisinerait les Frs 3'200'000.-

Lors de l'assemblée du 10 décembre 2007, le Conseil communal avait présenté le concept de cette nouvelle route devisé à 3,2 millions. Une enveloppe de Frs 800'000.- a été accordée par l'assemblée pour l'ensemble des routes sur une période de 5 ans. Un premier tronçon aurait été possible, toutefois la totalité de la réfection n'aurait pu se réaliser que sur une période beaucoup plus longue et, sous réserve des finances communales. Le Conseil avait également précisé qu'il poursuivrait les études afin de trouver la meilleure solution. Le projet a donc été reconsidéré et une proposition nettement moins onéreuse, permettant la réfection complète de la route Villariaz – Grangettes, vous sera présentée. Cette proposition tient compte des possibilités financières de la Commune. Elle n'est pas aussi luxueuse que la première, mais est la plus efficiente. Il n'y aura plus de correction du tracé, ni d'emprises de terrain. La route conservera le tracé actuel et sera complètement assainie.

Voilà pour le préambule de cette assemblée et M. le Syndic passe au point 1 de l'ordre du jour.

\*

# Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2008 ▶ Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote**: Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2008

♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.

### 2. Présentation du plan financier

**2.01.** Présentation générale du plan financier, la parole est de suite donnée au responsable du dicastère des finances, M. Jérôme Bifrare.

M. Jérôme Bifrare fait savoir qu'il a préparé deux nouvelles versions, la 1<sup>ère</sup> en version luxueuse de 3,2 millions et la seconde en tenant compte du projet efficient de Frs 800'000.-

Quelques corrections ont été apportées par rapport au plan financier présenté lors de l'assemblée de décembre dernier. Elles sont l'ajout de l'aide cantonale pour l'introduction de la 2ème année d'école enfantine, de la part au bénéfice versé par la CVE et le transfert d'une partie du salaire de l'employé communal concernant les dicastères des eaux, eaux usées et déchetterie. Ces plans financiers permettent au Conseil communal d'analyser les conséquences des projets d'investissements dans le futur et simuler les différents objectifs.

Il faut savoir que les Frs 75'000.- d'aide cantonale en faveur de la 2ème année d'école enfantine et les Frs 90'000.- de la CEV ne sont pas pris en compte dans les prévisions 2009 et que le transfert des Frs 60'000.- de salaire n'est qu'une possibilité envisageable pour améliorer le résultat de fonctionnement.

Les versions sont présentées sur écran et il ressort clairement que le projet 2 devisé à Frs 800'000.- est supportable. Cette projection permet de constater que dès 2011, le bilan retrouvera un chiffre positif dans la fortune. En sus, la répercussion sur le fonctionnement est tout à fait admissible.

Projet 1, version à 3,2 millions, travaux sur 4 ans. L'état actuel de la route ne permet pas l'étalement de ces travaux sur 4 ans, dès lors il est impossible de réaliser ce projet. De plus, conformément au plan financier présenté, l'état des finances communales montre bien que cette dépense n'est pas supportable à court terme, voire même sur les 4 prochaines années.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ces explications et passe de suite la parole au président de la Commission financière, en l'occurrence M. Dominique Butty, pour la lecture de leur rapport, lequel doit simplement donner un préavis. Ce plan financier n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée.

#### **2.02.** Rapport spéciale de la commission financière

M. Dominique Butty donne lecture du rapport, qui rappelle en préambule la date de remise des informations et qu'après examen de la nouvelle planification financière, la Commission a retenu la version 2 du projet pour la réfection de la route Villariaz – Grangettes.

Par la suite, les membres de la Commission font état de leurs soucis vis-à-vis des points suivants :

- a) Au budget 2009, la différence entre les charges et les produits se montait à Frs 290'000.-, mais si l'on enlève le montant de Frs 600'000.- de l'Entente sociale, le taux admissible concernant le déficit passerait à 5.14%, ce qui impliquerait une hausse d'impôt
- b) La mise à niveau du réseau d'eau, l'assainissement des buttes de tir et la rénovation des façades du CO ne figurent pas dans la planification financière, mais ces montants seront des investissements, dans un futur très proche, à charge de la commune
- c) Le montant de Frs 90'000.- attribué par la CEV ne devrait pas figurer dans la planification à 5 ans, car ce montant sera réduit suite à la décision de l'Etat de soumettre la CEV à l'impôt cantonal, communal et paroissial
- d) Les 5 annuités de Frs 75'000.- chacune attribuées par l'Etat pour l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année enfantine ne devraient pas figurer dans la planification, mais être provisionnées pour la mise en place de cette 2<sup>ème</sup> année.
- e) Le montant de Frs 60'000.- transféré du compte administration sur les comptes eau, épuration et déchets, devient une charge fiscale reportée sur les taxes, lesquelles augmenteront en lieu et place de l'impôt communal.

Dans ce contexte et sur la base des informations fournies et l'analyse de cette planification, l'obligation d'une hausse d'impôt est envisageable, mais serait dévastatrice pour l'attractivité de la commune d'une manière générale et pour la vente des parcelles de terrain en zone à construire et de terrain en zone industrielle en particulier.

Dès lors la Commission préavise négativement ce plan financier et demande la présentation d'une nouvelle mouture en tenant compte des éléments précités.

M. le Syndic remercie M. Dominique Butty pour l'ensemble des considérations énoncées et fait savoir que le Conseil communal en prend acte.

Afin d'argumenter les décisions du Conseil communal sur les points précités par la Commission financière, M. Jérôme Bifrare a certaines considérations à formuler, à savoir :

- a) Prise en compte des Frs 600'000.- de l'Entente sociale, tout d'abord le déficit n'est pas de Frs 290'000.- mais de Frs 279'153.- De plus, le Conseil communal est en droit d'exploiter cette faille du système tout en ayant conscience de la problématique
- b) L'assainissement du réseau d'eau, cet investissement ne doit pas avoir d'influence, de par l'obligation légale de couvrir ce poste à 100% par la vente d'eau. Le Conseil communal a la compétence d'augmenter son prix jusqu'à concurrence de Fr. 1,40 par m³.
  - Concernant l'assainissement de la butte de tir, la Confédération a décidé de prolonger le délai jusqu'en 2020 De plus l'estimation du coût est difficile, car la Commission financière et l'Assemblée communale ont refusé le crédit d'étude proposé.
  - Les coûts relatifs à la réfection de la façade du CO sont actuellement inconnus, mais ce point reste dans les préoccupations du Conseil communal.
- c) L'imposition de la CEV est prévue à partir de 2009; dès lors, selon les bénéfices des exercices précédents et avec toute la prudence nécessaire, le montant d'impôt encaissé par la Commune devrait être de l'ordre d'une trentaine de milliers de francs. Une réflexion plus élargie sur l'avenir de l'établissement s'avère effectivement nécessaire. Cependant il est actuellement prématuré d'en débattre à grande échelle avant d'en connaître tous les tenants et les aboutissants.
- d) Les annuités versées par le canton pour l'introduction de la 2ème année enfantine sont libres d'affectation. Le fait que les charges liées à cette introduction sont déjà effectives dans le budget 2009, a dû échapper à la Commission financière. De plus, la mise en provision de ces montants ne ferait que pénaliser la capacité d'autofinancement de la Commune en la privant d'une diminution des charges financières. En sus, l'investissement lié à cette introduction a déjà été réalisé lors de la construction du centre scolaire.
- e) Le transfert du montant de Frs 60'000.- du poste « salaires administratifs » sur les postes de l'eau, de l'eau usée et de la gestion des déchets, fait suite aux remarques répétées de la Commission financière sur les salaires administratifs. Ce transfert possible n'est qu'une application de la législation.

En conclusion, les remarques formulées par la Commission financière sont des éléments connus du Conseil communal, mais qui sont difficilement intégrables dans la planification financière actuelle pour manque d'information. Et comme dit précédemment, le plan financier est un outil de gestion et conduite du ressort seul du Conseil communal. Cet outil permet de tester différentes options afin d'en extrapoler les conséquences à moyen terme où les variantes ici présentées n'en sont que quelques exemples afin de démontrer la non faisabilité du projet de réfection de la route Villariaz – Grangettes devisé à 3,2 millions.

Le Conseil communal établira une nouvelle planification financière dans le courant de l'année, lorsque de nouveaux éléments seront connus.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ces explications et ouvre la discussion.

- M. Francis Crausaz : Vu la situation telle que présentée, la commune n'a plus aucune marge de manœuvre et si l'on enlève les Frs 225'000.- (Frs 90'000.- CEV – Frs 75'000.- Etat et Frs 60'000.- transfert), l'état financier est encore plus alarmant.

En plus, si on enlève les Frs 600'000.- de l'Entente sociale, la commune perd encore 1% sur le taux pour le calcul du déficit admissible.

M. Jérôme Bifrare rappelle que ces Frs 225'000.- ne sont pas intégrés dans le budget 2009, et que le pourcent artificiel de l'Entente sociale est pendant, mais devrait perdurer encore quelques années. Il faut savoir que sur le budget 2009, le coût sur les combustibles a été calculé sur les prix de l'automne alors que maintenant ce prix est nettement plus bas ; le coût de l'électricité a également été rabaissé de 15 à 7%, mais il est bien clair que la situation est critique et que le droit à l'erreur est quasi interdit.

M. Francis Crausaz ajoute que le coût du déneigement sera en nette hausse et que les rentrées fiscales risquent fort de baisser vu la conjoncture actuelle et les prévisions.

M. Jérôme Bifrare dit que les comptes 2008 devraient être moins mauvais que budgétés, que les frais de déneigement effectivement élevés se répercutent sur 2 ans et espère que les rentrées fiscales ne baissent pas trop.

- M. Gabriel Gobet demande où est l'augmentation des charges liées, car elles n'apparaissent pas ; en sus le prix du carburant va certainement de nouveau augmenter. Il lui est répondu que les charges liées, toujours en augmentation, sont du ressort du canton et qu'il en a été débattu lors de l'assemblée de décembre dernier.
- M. J.-Marc Moënnat s'adresse à M. Dominique Butty, afin d'obtenir des éclaircissements sur l'avenir de la CEV. M. Butty répond qu'il n'est pas aisé de répondre et ajoute que la banque est gérée par des délégués communaux, lesquels doivent se battre pour générer des bénéfices. Il ajoute que la Commission financière n'a pas accès aux comptes de la banque.

  M. Jean-Bernard Chassot, syndic, ajoute que la CEV est administrée par un Conseil d'administration de 5 personnes nommées par l'assemblée communale, pour une période administrative. Les sept délégués sont également nommés par l'assemblée communale, également pour une période législative. La commune n'intervient pas dans la gestion de la banque, par contre c'est elle qui peut décider sa fusion ou sa liquidation.
  - Pour information, une discussion entre les membres du Conseil communal et les membres du Conseil d'administration de la CEV est prévue prochainement.
- M. Michel Dumas dit qu'il ne faut pas oublier que lorsque la CEV sera soumise à l'impôt, la commune en sera aussi bénéficiaire.
- M. Pascal Pittet demande quelle position les citoyens doivent adopter vis-à-vis des chiffres énoncés dans la planification financière. *Il lui est répondu qu'il s'agit d'une information et que l'assemblée n'a pas à se prononcer sur le sujet*.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic passe au tractanda nº 3

\*

### 3. Reconsidération du projet de réfection de la route Villariaz – Grangettes

- **3.01**. Présentation et coût du nouveau projet
- **3.02**. Rapport de la commission financière
- 3.03. Décision

Afin de compléter les informations fournies en préambule de cette assemblée, M. le Syndic passe la parole à Monsieur Gérard Suard, pour la présentation technique du projet, suite de quoi M. Jérôme Bifrare fournira les compléments d'information concernant son financement.

**3.01**. M. Gérard Suard fournit diverses explications relatives au fraisage, à l'enlèvement des bordures, à la démolition des cadres autour des gargouilles, au curage des collecteurs avec passage de la caméra, à la réfection des banquettes et à l'élargissement de la route de quelques 30 à 50 cm dans les virages et sur certains endroits. Le coffre de la route sera refait où cela s'avère nécessaire. La pose d'un enrobé spécial, avec par-dessus un tapis de 3 cm, améliorera la portance de la route sur les passages les plus vulnérables.

Le montant des imprévus couvrira les frais de remplacement d'une partie des canalisations et assurera la différence de prix pour l'asphalte de 3 cm assurant une portance supérieure. Il faut ajouter que les matériaux de fraisage seront récupérés et utilisés pour la réparation de chemins communaux.

M. Jérôme Bifrare parle du coût, lequel a été calculé sur la base du devis le plus favorable, le montant global pour cette réfection s'élève à Frs 809'000.- Le financement se projette comme suit : Frs 614'000.- disponibles sur le montant de Frs 800'000.- déjà voté au budget 2008

Frs 17'800.- participation de l'Armée suite à la dégradation d'un tronçon en 2001 Frs 111'500.- solde du crédit d'étude déjà voté (réaffectation sur le budget)

D'où une rallonge de Frs 65'000.-, objet de cette assemblée, afin d'assurer le financement de cette réfection totale du tronçon entre Villariaz (carrefour allant sur Vuisternens) à la limite avec la commune de Grangettes. L'éventuelle participation de Patenschaft n'est pas encore connue. L'influence sur le compte de fonctionnement se répercute à raison de Frs 4'875.-, soit un déficit qui passe de Frs 279'153.- à Frs 284'028.- ce qui porte le déséquilibre budgétaire à 4,85%.

#### La discussion est ouverte:

- M. Claude Rossier désire connaître la planification des travaux. Réponse début vers mi avril et fin aux alentours de mi juillet
- M. Gabriel Gobet estime que le coût global dépasse les chiffres fournis par son entreprise lors de l'établissement de l'offre, vu le rajout pour les divers et imprévus. M. Gérard Suard lui répond que cette pratique est courante et que les divers et imprévus sont généralement rajoutés aux devis fournis par les entreprises. M. Jérôme Bifrare ajoute qu'un dépassement financier de l'ordre de 10 à 20% est admissible selon le service des communes.
- Plusieurs voix s'élèvent contre la largeur de la route et le fait que lors des croisements avec un camion ou le bus, un des véhicules doit automatiquement passer dans le pré. Par la suite les véhicules rouleront sur la banquette, ce qui provoquera un affaissement rapide de ces accotements.
- M. Jean-Marie Oberson peine à comprendre comment cette réfection peut se faire avec un budget de Frs 800'000.- alors qu'initialement les prévisions étaient à hauteur de 3,2 millions. Réponse : Le projet initial prévoyait un nouveau tracé avec emprise de terrain et tous les frais liés à la création d'une nouvelle route.

- M. Claude Maillard demande s'il ne serait pas possible de limiter la charge des poids lourds, ou de les interdire sur cette route. Il arrive fréquemment que des camions transitent par le Châtelard, car la route leur est dictée par GPS. En réponse et pour information, M. le Syndic dit qu'actuellement des GPS spécifiques pour poids lourds sont à l'étude.
- M. Gérard Suard fait savoir que la route sera interdite au trafic de transit à quelques occasions et principalement durant la pose de l'asphalte.
- M. Francis Crausaz revient sur l'éventuelle rénovation des canalisations ; le calcul financier n'a été prévu que sur une longueur de 100 à 200 m. alors que le tronçon routier à rénover approche les 2 km. Il rappelle la construction du centre scolaire, de la déchetterie et des trottoirs et demande si les décomptes finaux ont été faits par chantier ou globalement, et si la Commission financière en a eu connaissance ?
  - M. Crausaz est persuadé que cette réfection va coûter plus cher que le chiffre annoncé.
  - M. Gérard Suard lui répond que les décomptes finaux ont été faits par secteur, pour les travaux réalisés vers le centre scolaire et la déchetterie. M. Jérôme Bifrare ajoute que ces décomptes ont été visés par l'organe de révision et que la Commission financière n'est pas compétente pour ces objets.
- Mme Alexandra Dénervaud demande quel est le tronçon qui sera mis en chantier ? *Réponse : Depuis l'ancien magasin de Villariaz jusqu'à la limite avec Grangettes.*
- M. Gabriel Gobet propose la réalisation de ces travaux en 2 lots, il est rejoint dans cette idée par M. Conrad Oberson, lequel ajoute que la largeur de la route doit être revue.
- M. Patrice Oberson dit que sur le haut d'Estévenens, les routes sont également en mauvais état. Il lui est répondu que des travaux sont d'ores et déjà prévus.
- M. Claude Rossier prend la parole pour dire qu'il faut avoir confiance vis-à-vis des Autorités et que les spécialistes dans les différentes entreprises connaissent leur métier et savent faire des routes. Dans ce sens, le projet retenu est tout à fait conforme et correct.

Comme il n'y plus de question, M. le Syndic passe la parole au président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

**3.02.** Rapport de la Commission financière ; après avoir examiné cette rallonge de budget de Frs 65'000.- incluant la réaffectation du solde du crédit d'étude de Frs 111'500.-, la Commission financière préavise favorablement ce projet et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

M. le Syndic remercie M. Dominique Butty pour la lecture de ce rapport et passe au point 3.03., à savoir le vote.

# 3.03. <u>Augmentation du crédit d'investissement de Fr. 65'000.- et réaffectation du solde du crédit d'étude de Fr. 111'500.-</u>:

♦ Décision : Oui : 71 / Non : 1 / Abstention : 2

M. le Syndic remercie l'assemblée pour ce vote positif.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* \*\*\* \*\*\*\*\*

#### 4. Divers

M. le Syndic informe l'assemblée que M. Michel Seydoux, conseiller communal représentant le village de Sommentier, renonce à son mandat pour raison de santé. Le Conseil communal tient à le remercier pour son engagement au sein de l'Exécutif de la nouvelle commune et lui adresse ses meilleurs vœux pour sa santé. Ainsi une élection complémentaire aura lieu le dimanche 10 mai prochain.

M. Patrice Oberson fait savoir que le candélabre sis au carrefour devant sa maison est fréquemment éteint, il doit y avoir un problème. Réponse : Le Groupe E en sera informé de suite.

M. Gabriel Gobet demande quand est-ce que l'abribus sera posé. Réponse : Vers la fin de ce mois.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic lève cette assemblée communale extraordinaire en remerciant les citoyennes et citoyens pour leur participation, il est 21h30

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot